400 P [X] NP [ ] DM42
Projet de construction du parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2 par Énergie éolienne PPAW 2 inc.
6211-24-101

COLLECTIF RÉGIONAL
DE DÉVELOPPEMENT
DU BAS-SAINT-LAURENT

Consultation publique sur le projet de
Parc éolien Pohénégamook – Picard – Saint-Antonin – Wolastokuk 2

Mémoire déposé par le
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent

Dans le cadre du processus d'évaluation environnementale du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

5 août 2026

Contact :
Mélodie Mondor, directrice générale
Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent
418-750-8868
mmondor@crdbsl.org

TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES-NOUS 4

MISE EN CONTEXTE 4

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE DANS L'EST-DU-QUÉBEC 5

VERS UN PARTENARIAT AVEC LES COMMUNAUTÉS 5

UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT NOVATEUR : L'ÉOLIEN AU SERVICES DES RÉGIONS 6

LA FILIÈRE ÉOLIENNE EN RÉPONSE AUX PRIORITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT 7

LE FORUM DES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 7
PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT 2023-2028 DU BAS-SAINT-LAURENT 8
L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT COMME VÉHICULE DU PARTENARIAT 8
STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES DU MAMH 10

UN AVENIR PROMETTEUR 11

ANNEXE 1 PROJETS AYANT BÉNÉFICIÉ DE FINANCEMENT DU FONDS ÉOLIEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2027-2025 12

QUI SOMMES-NOUS

Le Collectif régional de développement (CRD) du Bas-Saint-Laurent est un organisme de concertation et de planification dont la mission est de promouvoir et de soutenir le développement de la région du Bas-Saint-Laurent.

Pour ce faire, il met en commun des services et agit pour et au nom de ses membres, les huit MRC du Bas-Saint-Laurent. Il soutient ainsi l'exercice de la compétence en développement régional des MRC de Kamouraska, de la Matanie, de la Matapédia, de la Mitis, des Basques, de Rimouski-Neigette, de Rivière-du-Loup et de Témiscouata.

Plus précisément, le CRD est un organisme à but non lucratif qui a pour mandat :

- *D'assurer un leadership en matière de développement régional pour et à la demande de ses membres, les MRC du Bas-Saint-Laurent;*
- *De favoriser la concertation intersectorielle entre les élu·es, les ministères et les acteurs de la société civile afin d'établir la vision de développement et les priorités de la région;*
- *D'élaborer le Plan régional de développement du Bas-Saint-Laurent, d'en faire la promotion, de soutenir sa réalisation et d'en dresser le bilan annuel;*
- *D'optimiser l'utilisation du financement public par des ententes et projets régionaux innovants et structurants;*
- *D'assurer la gestion du Fonds éolien de développement régional (FEDR) et de tout autre fonds confié par les partenaires selon les protocoles établis;*
- *D'offrir des services à ses membres.*

L'équipe du CRD est composée d'une trentaine d'individus répartis en 4 services : Administration, Ressources naturelles et environnement, Développement régional et Développement social.

MISE EN CONTEXTE

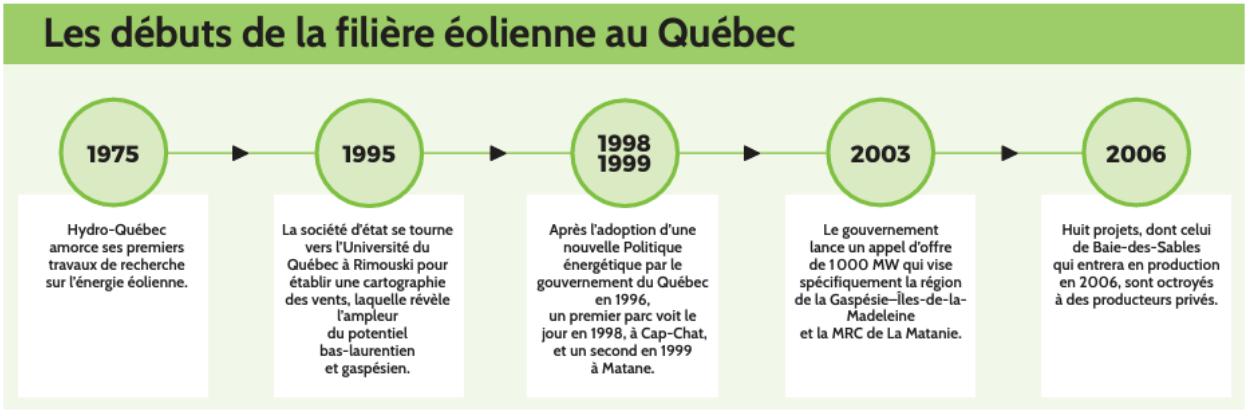
Le dépôt de ce mémoire s'inscrit dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur le projet Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk (PPAW) 2. Il vise à illustrer comment le développement de la filière éolienne en partenariat égalitaire avec les communautés a permis au Bas-Saint-Laurent de mettre en place un modèle de développement régional novateur, au bénéfice de ses territoires et de sa population.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ÉOLIENNE DANS L'EST-DU-QUÉBEC

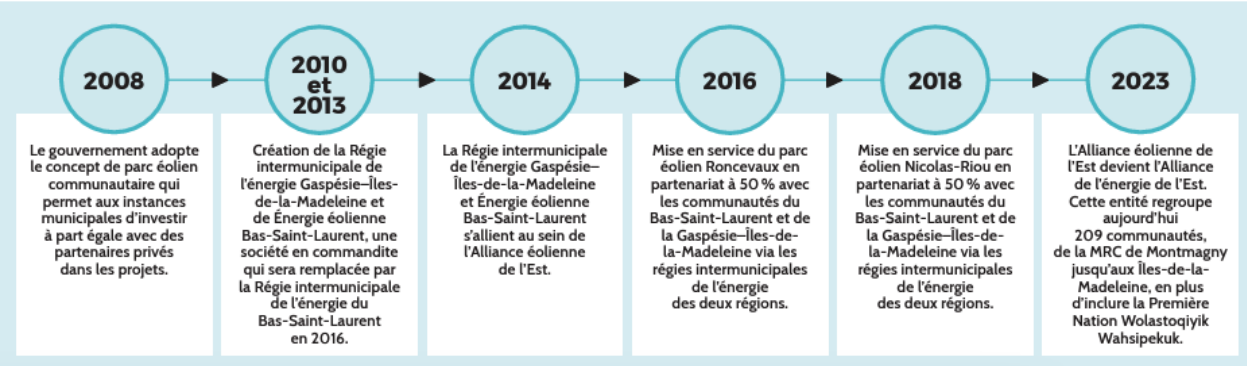
La région du Bas-Saint-Laurent est reconnue pour sa manière unique et concertée de développer son territoire. Il y règne un esprit de collaboration qui favorise le regroupement des forces et la synergie des acteurs.



Le développement de la filière éolienne s'est effectué selon la même logique. Les communautés se sont regroupées pour devenir actionnaires des parcs éoliens dans l'Est-du-Québec, plutôt que de s'affronter dans une dynamique de compétition. Aujourd'hui, ce modèle de partage des ressources et des retombées économiques, favorisantl'acceptabilité sociale des projets, s'impose partout au Québec comme la voie à suivre pour un développement harmonieux et équitable des territoires.



Les communauté de l'Est-du-Québec ont d'abord créé la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine ainsi que la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent. Fortes de cette quinzaine d'années d'expérience dans la filière éolienne, elles ont constitué l'Alliance de l'énergie de l'Est en 2023. Cette dernière allie maintenant 209 collectivités comprises dans celui des quinze (15) MRC de l'Est-du-Québec, de la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk ainsi que de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine.



UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT NOVATEUR : L'ÉOLIEN AU SERVICES DES RÉGIONS

Deux tiers des revenus communautaires générés par les parcs éoliens de Roncevaux (74,8 MW), Nicolas-Riou (224,25 MW) et Dune-du-Nord (8MW) sont distribués par la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent (RIÉBSL) à parts égales entre les huit MRC de la région et la Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk.

La particularité du modèle de développement bas-laurentien réside dans le fait qu'en plus des redevances territoriales et des revenus versés à l'échelle des MRC, ces dernières consacrent également une part des revenus éoliens au fonctionnement de leur organisme de développement régional ainsi qu'au financement d'ententes et de projets régionaux. Un dixième du total des revenus éoliens est en effet dirigé par les MRC vers le Fonds éolien de développement régional (FEDR) qui est administré par le Collectif régional développement du Bas-Saint-Laurent.

« La particularité du modèle bas-laurentien d'investissement à partir de la filière éolienne est que les MRC consacrent une part de leurs revenus au fonctionnement de leur organisme de développement régional ainsi qu'au financement d'ententes et de projets régionaux. »

Entre avril 2017 et juin 2026, la part des revenus éoliens administrée par le CRD s'élève à 6 676 000 $. De ce montant, 6 084 041 $ ont actuellement été consentis ou engagés, ce qui a permis de soutenir le fonctionnement du CRD ainsi que 52 projets et ententes partenariales, générant des investissements régionaux d'une valeur totale de 75 569 347 $.

« Chaque dollar du Fonds éolien de développement régional consenti au Bas-Saint-Laurent génère un investissement de plus de 10$ dans la région. Cet effet levier structurant pour les territoires et communautés bas-laurentiennes est un gage d'acceptabilité sociale important. »

Et cette tendance s'accentue. Dans la dernière année, le Collectif a négocié 8 nouvelles ententes sectorielles de de développement qui généreront 19 613 504 $ d'investissements dans la région pour la période 2026-2028. La portion du Fonds éolien de développement régional consentie à ces dernières est de 260 000 $.

Tableau 1. Investissements du CRD à partir du Fonds éolien de développement régional et effet levier sur les contributions totales par secteur

	Investissements éoliens consentis	*Autres contributions*	*Total Par secteur*	*% effet levier*
Ressources naturelles et environnement	1 303 828 $	16 613 827 $	**17 917 655 $**	**93%**
Développement régional	1 644 940 $	17 164 473 $	**18 809 413 $**	**91%**
Développement social	1 249 641 $	37 592 638 $	**38 842 279 $**	**97%**

L'acceptabilité sociale de la filière éolienne au Bas-Saint-Laurent s'appuie en effet sur l'engagement des élu·es municipaux de réinvestir les revenus générés par la filière dans leurs communautés. L'effet levier des revenus éoliens régionaux consentis par les MRC, via le CRD, est sans contredit extrêmement structurant. Il fédère les MRC dans des projets de développement à l'échelle régionale et permet de conclure de multiples partenariats en cohérence avec les priorités de la région. Celles-ci sont elles-mêmes établies en concertation avec les multiples partenaires du milieu.

LA FILIÈRE ÉOLIENNE EN RÉPONSE AUX PRIORITÉS DU BAS-SAINT-LAURENT

Les revenus éoliens régionaux investis à la demande des MRC par le CRD permettent de soutenir la concertation des élu·es municipaux avec le milieu, l'identification des priorités de la région ainsi que la réponse à ces dernières via la conclusion de partenariats avec les différents acteurs de développement du Bas-Saint-Laurent avec agilité et proactivité.

En plus de permettre une réponse plus rapide et adaptée aux enjeux régionaux, il est important de mentionner que cette façon de travailler permet une meilleure utilisation des fonds publics en réponse aux politiques et orientations gouvernementales. Il n'est en effet pas rare que le Bas-Saint-Laurent ait déjà identifié des solutions à un enjeu particulier au moment où de nouveaux programmes gouvernementaux se voient déployés.

Le Forum des partenaires du développement régional

Afin de soutenir sa mission, le CRD a instauré et coordonne le Forum des partenaires du développement régional. Ce dernier est formé des membres de la Table régionale des élu·es municipaux du Bas-Saint-Laurent (TREMBSL), des membres de la Conférence administrative régionale, ainsi que des grandes institutions et organisations de la société civile bas-laurentienne. Le Forum est un espace de concertation et d'échanges qui constitue, par sa composition, le canal privilégié pour assurer une voix forte et intersectorielle de la région en matière de développement.

Plan régional de développement 2023-2028 du Bas-Saint-Laurent

Le Plan régional de développement du Bas-Saint-Laurent est le fruit du travail réalisé par le Forum des partenaires du développement régional. Il a pour objectif de favoriser la cohésion des actions menées par les partenaires. À partir du portrait des forces et défis de la région, il invite à poser des actions pour le développement des communautés bas-laurentiennes. Il se décline en 5 axes de développement pour lesquels 21 priorités sont énoncées :

- Gouvernance régionale
- Occupation et vitalité du territoire
- Développement économique
- Ressources naturelles et environnement
- Développement social

L'entente sectorielle de développement comme véhicule du partenariat

En cohérence avec les 5 axes du Plan régional de développement 2023-2028, 8 ententes sectorielles de développement sont en cours de déploiement. Promu par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ce type d'entente permet aux MRC, ministères et organisations de mettre leurs forces en commun autour des grandes priorités de la région. Le Bas-Saint-Laurent est une des régions du Québec comptant le plus grand nombre d'ESD avec le gouvernement. Le détail complet de ces dernières et des autres mandats du CRD se trouvent au Rapport annuel 2025-2026 du CRD disponible en ligne. C'est EDS touchent aux 5 axes de développement du PRD :

- **Gouvernance régionale**
  L'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale finance les activités de la Table régionale des élu·es municipaux (TERMBSL), les activités du Forum des partenaires du développement régional et l'analyse d'enjeux régionaux.

- **Occupation et vitalité du territoire**
  L'Entente sectorielle de développement pour l'accueil et l'attractivité finance la démarche de marketing régional Bas-Saint-Laurent – Tout ça pour toi visant à attirer de nouveaux arrivant·es issus de migrations interrégionales et internationales. Elle soutient aussi les activités d'accueil et d'attractivité de chacune des MRC ainsi que la concertation des intervenant·es des territoires.

- **Développement économique**
  L'Entente sectorielle de développement en innovation soutient les activités de l'Espace Innovation PME du Bas-Saint-Laurent, des Rendez-vous de l'innovation de l'Est du Québec qui se déroulent à tous les deux ans, ainsi que les activités régionales du Défi OSEntreprendre. Cette entente institue également un Fonds de soutien à l'innovation destiné aux petites, moyennes entreprises et OBNL ayant octroyé plus de 2 111 299 $ à 35 entreprises entre 2024 et 2026 permettant la réalisation de projets générant des investissements totaux de 6 454 422 $ dans le secteur pour cette même période. Elle permet finalement le financement de la mission de notre organisme régional de promotion des exportations (ORPEX) qui est Innov et export PME.

- **Ressources naturelles et environnement**
  L'Entente sectorielle de développement bioalimentaire soutient le fonctionnement de la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent et des Saveurs du Bas-Saint-Laurent, respectivement organismes de concertation et de commercialisation sectoriels régionaux. Elle offre également un financement au projet Arterre visant le jumelage entre cédants et repreneurs de même que le projet Travailleurs de rang visant la santé mentale des agriculteurs et agricultrices par un concept inspiré de l'approche du travail de rue. Elle institue finalement le Fonds de soutien bioalimentaire destiné aux entreprises et organismes du secteur qui a distribué plus de 2 580 980 $ à 88 entreprises entre 2021 et 2025 permettant la réalisation de projet générant des investissements totaux de 8 569 254 $ dans le secteur pour cette même période.

  L'Entente sectorielle de développement de la lutte contre les espèces envahissantes permet le déploiement d'un plan d'action régional concerté en réponse aux principales espèces présentes sur le territoire. À titre d'exemples, mentionnons le soutien des 4 organismes de bassins versants régionaux qui bénéficient de soutien pour la lutte et le contrôle de la berce du Caucase et de la berce sphondyle, le soutien du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire pour la lutte au phragmite (roseau commun) et le soutien à l'implantation de station de lavage des embarcations en réponses aux espèces aquatiques envahissantes telles que le myriophylle à épis ou la moule zébrée en forte progression dans la région.

- **Développement social**
  L'Entente sectorielle pour le développement social soutient les ressources en développement social des MRC, permet le financement de 2 travailleurs de rue par MRC, contribue au déploiement des Alliances pour la solidarité, soutient le Plan d'action régional en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, soutient la démarche de recherche-action Bien vieillir chez soi de même qu'un nouveau volet en prevention de l'itinérance.

Au moment d'écrire ces lignes, 10 nouvelles ententes sectorielles de développement sont projetées pour la période 2026-2028. Fort des succès rencontrés, toutes les ententes précédentes se sont vues renouvelées et de nouveaux financement ont été accordés à de nouvelles ententes. Parmi ces nouvelles ententes, notons l'Entente sectorielle de développement pour la jeunesse soutenant la démarche COSMOSS Bas-Saint-Laurent en prévention des inégalités sociales et de santé des jeunes de 0-30 ans, l'Entente sectorielle de développement en culture étant le fruit d'un partenariat historique entre le milieu municipal, le Conseil des arts et des lettres et le ministère de la Culture et des communications.

Une Entente sectorielle en ressources et environnement est également en cours de planification avec une multitudes de ministères associés à l'aménagement du territoire afin d'offrir un portrait global réunissant l'ensemble des informations disponibles des usages actuels et projetés en

territoire public au Bas-Saint-Laurent et ainsi favoriser l'harmonisation des usages des différents groupes d'utilisateurs.

Tableau 2. Ententes sectorielles de développement et principaux dossiers associés pour la période 2026-2028

ESD ***concertation régionale***	Table régionale des élu·es municipaux du BSL, Concertation intersectorielle et Plan régional de développement, Documentation et analyse des enjeux régionaux à partir de données régionalisées
ESD ***bioalimentaire***	Table de concertation bioalimentaire, Saveurs du BSL, Travailleurs de rang, Arterre, Fonds de soutien bioalimentaire
ESD ***accueil et attractivité***	Démarche de marketing régional, concertation et soutien de projets régionaux et dans chacune des 8 MRC
ESD ***lutte contre les espèces envahissantes***	Plan de lutte régional aux espèces envahissantes, Soutien des actions de détection, lutte et éradication des 4 organismes de bassins versants (OBV) et du Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire
ESD ***social***	Soutien aux agent·es de développement social des 8 MRC, Alliances pour la solidarité, Travail de Rue, Bien vieillir chez soi, Égalité F/H, Itinérance
ESD ***jeunesse***	Financement de la démarche COSMOSS BSL développement des tout petits, prévention maltraitance, saines habitudes de vie, persévérance scolaire, passage à l'âge adulte
ESD ***économie sociale***	Fonds régional d'investissement en économie sociale (FRIES)
ESD ***culture***	Soutien artistes et organismes culturels, identité culturelle, patrimoine
*ESD **ressources naturelles et environnement** en préparation*	*Cartographies des usages en territoire publics, suite du Guichet BFR (biomasse forestière résiduelle), soutient aux plans climat des MRC*
*ESD **innovation** renouvellement prévu au 1er avril 2027*	*Espace PME Innovation, Fonds de soutien à l'innovation, Défi OSEntreprendre*

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires du MAMH

Mandaté par les MRC, le CRD accompagne en étroite collaboration avec la direction régionale du MAMH la révision de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (SGAOVT). Cette stratégie a notamment pour objectif de favoriser une plus grande cohésion des actions gouvernementales en réponse aux priorités régionales. À ce jour, 6 priorités ont été établies et adoptées par les MRC pour la période 2025-2029 :

- Faire valoir la culture comme vecteur d'identité et de développement régional;
- Maintenir et déployer des services de proximité et une offre de logements adéquats pour favoriser l'attractivité et l'habitation du territoire;
- Aménager des milieux de vie de qualité et inclusifs pour permettre à nos communautés de grandir, vivre et vieillir en santé;
- Soutenir les organisations dans leurs multiples adaptations, notamment pour faire face aux enjeux de main-d'œuvre;
- Prévenir, lutter et s'adapter aux changements climatiques et favoriser la transition énergétique par le développement des énergies renouvelables;
- Appuyer le développement des ressources naturelles dans les secteurs forestier, faunique et de la tourbe tout en veillant à la protection des milieux naturels et de la biodiversité.

L'éolien en réponse aux défis environnementaux

Puisqu'ils se retrouvent tant au Plan régional de développement 2023-2028 que dans les priorités de la SGAOVT, il va sans dire que la réponse aux enjeux environnementaux sera au cœur du soutien à accorder au cours des prochaines années par la filière éolienne via le CRD. Le projet Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk2 (PPAW2) correspond alors tant à une solution favorisant la transition énergétique et l'atteinte des cibles de décarbonation du Québec que de levier de développement d'ententes et de projets en réponses aux enjeux environnementaux proprement bas-laurentiens.

Le travail est d'ailleurs déjà bien amorcé avec la constitution de la Régie de transport du Bas-Saint-Laurent, la plateforme de covoiturage Embarque BSL, le développement d'un écosystème énergétique régional sous forme de Guichet unique de biomasse forestière résiduelle pour la conversion de systèmes de chauffage, le plan de lutte aux espèces envahissantes ou encore le projet de Société des forêts, déposé dans le cadre de la consultation sur l'avenir de la forêt réalisée par le MRNF. Ces initiatives sont autant d'exemples de projets partenariaux soutenus par le CRD et rendus possibles grâce à l'investissement des revenus éoliens régionaux et des partenariats ainsi générés.

UN AVENIR PROMETTEUR

Au Bas-Saint-Laurent, les MRC ont fait le choix d'un modèle de développement régional basé sur la cohésion des actions du monde municipal, des ministères et des partenaires du milieu. Elles ont fait preuve de vision en misant sur la filière éolienne qui offre la prévisibilité financière et l'autonomie nécessaire au maintien d'une équipe de développement dont le principal travail consiste à identifier de façon intersectorielle les priorités régionales et maximiser la réponse opérationnelle et financière face à ces dernières.

L'autonomie rendue possible grâce aux revenus autonomes générés par l'éolien permet aux élu·es municipaux bas-laurentiens d'agir sur des problèmes complexes ne trouvant parfois pas immédiatement échos dans les politiques et programmes normés des différents paliers de gouvernement. Ils permettent l'agilité nécessaire afin d'innover dans de nouveaux domaines.

Le projet Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolostokuk2 (PPAW2) représente une opportunité de plus pour le Bas-Saint-Laurent de parfaire un modèle de développement réellement durable agissant à la fois au niveau social, économique et environnemental pour le bénéfice de ses territoires et communautés.

ANNEXE 1 PROJETS AYANT BÉNÉFICIÉ DE FINANCEMENT DU FONDS ÉOLIEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2017-2025

Ressources naturelles et environnement

Projet	Fonds éolien de dév. régional	Budget total/projet
APTHQ - Créneau tourbes et substrats	8 000 $	51 500 $
CRDBSL - Autonomie Alimentaire - PADS	35 801 $	169 726 $
CRDBSL - Écosystèmes énergétiques régionaux_phase 1	- $	- $
CRDBSL - Emploi forestier	422 202 $	3 953 542 $
CRDBSL - ESD Bioalimentaire	303 479 $	7 710 258 $
CRDBSL - ESD Espèces envahissantes 2023-2026	60 000 $	1 252 562 $
CRDBSL - Guichet BFR	40 000 $	517 350 $
CRDBSL - Lutte à la Berce du caucase	80 038 $	205 038 $
CRDBSL - Mission noisette Biopterre	3 210 $	3 210 $
CRDBSL - Plan d'action Espèces envahissantes	21 098 $	21 098 $
CREBSL - Forum changement climatique 2017-18	10 000 $	10 000 $
CREBSL - Projet Biomasse	20 000 $	300 000 $
CRDBSL - ESD Espèces envahissantes 26-28	20 000 $	699 871 $
CRDBSL - ESD Bioalimentaire 26-28	80 000 $	2 527 500 $
Fonctionnement Les Saveurs du BSL 2017-2021	200 000 $	496 000 $
	1 303 828 $	**17 917 655 $**

Développement social

Projet	Fonds éolien de dév. régional	Budget total/projet
CRDBSL - Campagne COVID	7 197 $	14 072 $
CRDBSL - COSMOSS	300 000 $	7 525 579 $
CRDBSL - ESD Développement social	180 000 $	8 045 241 $
CRDBSL - FQIS- Alliance pour la solidartité	92 727 $	7 106 058 $
CRDBSL - Travail de Rue	291 135 $	3 650 710 $
CRDBSL - ESDS 26-28	80 000 $	6 476 540 $
CRDBSL - ESD Jeunesse 26-28	40 000 $	5 506 915 $
CRDBSL- Table Ad Hoc lutte à la pauvreté	258 582 $	517 164 $
	1 249 641 $	**38 842 279 $**

Développement régional

Projet	Fonds éolien de dév. régional	Budget total/projet
ATR - Toursime BSL	20 000 $	107 926 $
Carrefour jeunesse emploi	24 000 $	111 002 $
CRDBSL - Embarque BSL	47 064 $	332 820 $
CRDBSL - Emploi Saisonnier	35 629 $	136 135 $
CRDBSL - ESD Attractivité	125 000 $	625 000 $
CRDBSL - ESD Concertation - TREMBSL 2019-2023	189 996 $	439 832 $
CRDBSL - ESD Culture 2025-2028		
CRDBSL - ESD Innovation 2023-2026	180 000 $	5 395 488 $
CRDBSL - Immigration	56 378 $	562 933 $
CRDBSL - Osentreprendre	29 797 $	122 263 $
CRDBSL - Plan de développement régional	68 345 $	136 690 $
CRDBSL - Programme stratégique (PSMO_JF Babin)	6 983 $	130 713 $
CRDBSL - Transport collectif - Formation Régie	42 027 $	42 027 $
CRDBSL - Transport collectif - Formation Régie - phase 2	50 206 $	151 993 $
CRDBSL- ESD concertation - TREMBSL 2023-2026	79 977 $	579 883 $
CRDBSL- Table concertation transport BSL	25 000 $	100 000 $
CREBSL - Transport collectif	50 000 $	322 000 $
Développement Économique La Pocatière - EACBSL	20 000 $	556 290 $
Economie sociale et solidaire BSL - Pôle	125 000 $	797 000 $
Économie sociale et solidaire BSL - Pôle	80 000 $	1 386 169 $
Économie sociale et solidaire BSL - Pôle	40 000 $	544 000 $
Innov & Export 2019-2023	226 500 $	1 968 000 $
MRC RDL / CBSL - Pojet patrimoine bati	6 250 $	50 000 $
Régie de transport du Bas-Saint-Laurent	64 041 $	64 041 $
CRDBSL - ESD Concertation 26-28	- $	850 000 $
CRDBSL - ESD Attractivité	- $	1 460 000 $
CRDBSL - ESD Culture 26-28	40 000 $	1 794 462 $
Strategie OVT - MAMH	12 746 $	42 746 $
	1 644 940 $	**18 809 413 $**